

Communiqué de presse

# **Le Prix Simone de Beauvoir 2019 est attribué à la salvadorienne Sara Garcia Gross, combattante pour le droit à l'avortement**

mardi 1er janvier 2019, par [Prix Simone de Beauvoir](#) (Date de rédaction antérieure : 14 décembre 2018).

## **Le Prix Simone de Beauvoir pour la liberté des femmes 2019 est attribué à Sara GARCIA GROSS Combattante pour le droit à l'avortement en Amérique latine**

Le Prix sera remis à M<sup>me</sup> Sara GARCIA GROSS, le 09 janvier 2019, à 11 heures, à la Maison de l'Amérique Latine (217, boulevard Saint-Germain - Paris) par Sylvie Le Bon de Beauvoir, présidente d'honneur, et Sihem Habchi, présidente du Jury.

Paris, le 14 décembre 2018 :

Le Prix - Fondé en 2008, le Prix « Simone de Beauvoir pour la liberté des femmes » a pour objectif de « contribuer à mobiliser la solidarité internationale, réaffirmer le droit des femmes dans le monde, garantir la protection de celles et ceux qui luttent aujourd'hui au risque de leur vie, et défendre à leurs côtés les idéaux d'égalité et de paix ».

Remis chaque année le 9 janvier - date anniversaire de la naissance de Simone de Beauvoir - le Prix a été attribué par le passé, entre autres lauréats, à Malala Yousafzai - depuis lors lauréate du Prix Nobel de la Paix -, à Barbara Nowacka, figure du mouvement pour le droit à l'avortement en Pologne, à Giusi Nicolini, maire de Lampedusa (Italie), pour son action en faveur des migrants naufragés de la Méditerranée, à l'historienne Michelle Perrot, et à l'écrivaine et journaliste Asli Erdogan, menacée d'une peine de prison à vie pour ses articles dans la presse turque (voir la liste complète ci-dessous).

### **La lauréate :**

**1/ Au Salvador**, Sara GARCIA GROSS est la coordinatrice exécutive du « Rassemblement citoyen pour la dépénalisation de l'avortement » (Agrupacion Ciudadana por la Depenalizacion del Aborto).

Le Salvador tient une place quasi unique parmi les pays qui nient le droit à l'avortement : depuis 1997, interrompre une grossesse y est rigoureusement interdit, même en cas de viol, malformation du fœtus, danger pour la santé de la femme enceinte. Considéré comme un homicide aggravé, l'avortement y est qualifié de crime et est passible de lourdes peines de prison. De plus, en 1999 a été inscrite dans la Constitution « la protection de la vie depuis la conception ». Ces dispositifs législatifs implacables sont le fruit des lobbys liés à la hiérarchie catholique, en particulier l'Opus Dei, groupes qui ont profité d'un regain du fondamentalisme religieux depuis les années 1990.

Les conséquences de cette interdiction absolue de l'avortement non seulement affectent les femmes qui souhaitent interrompre leur grossesse, mais aussi entraînent régulièrement la condamnation à la

prison de femmes victimes de fausses-couches spontanées et que l'on accuse d'avoir avorté. Cela entraîne aussi pour les femmes l'obligation de porter pendant des mois un fœtus que l'on sait ne pas être viable, et ce même s'il existe des risques pour la vie de la femme enceinte. La Cour constitutionnelle a en effet décidé que « les droits de la mère ne pouvaient pas primer ceux de l'enfant à naître ». A cela s'ajoute que la criminalisation extensive de l'avortement accroît la peur chez les militants d'être condamnés pour incitation au crime d'avortement.

Comme Simone de Beauvoir l'avait fait, à l'invitation de Gisèle Halimi, lors du célèbre procès de Bobigny (1972), Sara GARCIA GROSS intervient au niveau des juridictions répressives, lors de procès de femmes poursuivies pour avortement. Il s'agit non seulement de défendre ces femmes, mais aussi de faire progresser le droit en s'adressant aux juges. Un premier résultat encourageant a été obtenu : la libération, le 15 février 2018, de Teodora Vasquez, condamnée à 30 ans de prison en 2008 pour une fausse couche qualifiée à tort « d'homicide aggravé ».

Sara GARCIA GROSS agit aussi sur les législateurs eux-mêmes. Elle insiste auprès d'eux pour qu'ils respectent la laïcité et que soient bien séparées convictions personnelles et décisions publiques.

## **2/ Dimension internationale :**

L'action de Sara GARCIA GROSS est coordonnée avec celle de nombreuses organisations féministes et LGBTQI en Amérique latine : la Casa de Todas (La Maison pour toutes, financée par la Fondation Bohl - Allemagne - et le Fonds Centre-américain des Femmes), « Ni Una Menos », « Vivas Nos Queremos », « 135 Femicidios » contre l'impunité face aux violences sexistes. En 2020, Sara GARCIA GROSS participera à l'accueil au Salvador de la « Rencontre des droits des femmes d'Amérique centrale et du Sud ».

L'Amérique latine est un continent où le droit des femmes est au cœur des luttes démocratiques face à un conservatisme religieux en expansion : l'Argentine a récemment rejeté une proposition de loi visant à autoriser l'interruption volontaire de grossesse ; le Brésil a élu un ennemi déclaré des droits des femmes et les militant.es y sont désormais de plus en plus victimes d'agressions physiques. Seule bonne nouvelle : la nomination récente d'Olga SANCHEZ CORDERO, lectrice de Simone de Beauvoir, au poste de ministre de l'Intérieur du Mexique, qui a décidé de légaliser l'avortement dans son pays.

Donner le Prix Simone de Beauvoir pour la liberté des femmes à Sara GARCIA GROSS, c'est reconnaître que son action s'inscrit dans la lignée de celle de Simone de Beauvoir. Il s'agit aussi d'offrir, depuis la France et l'Europe, un appui à son travail en faveur des droits des femmes, d'attirer l'attention internationale sur la situation de femmes emprisonnées ou menacées de prison en raison de la négation de leur droit sur leur corps.

**CONTACT :** [prixsimonedebeauvoir@gmail.com](mailto:prixsimonedebeauvoir@gmail.com)

---